

Madame Elisabeth Borne
Ministre du Travail,
de l'Emploi et de l'Insertion
127, rue de Grenelle
75007 Paris

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Economie,
Des Finances et de la Relance
139 rue de Bercy
75572 Paris

M. Jean-Baptiste Lemoyne,
Secrétaire d'État chargé du Tourisme,
des Français de l'Étranger et de la Francophonie
27 rue de la Convention,
75732 Cedex 15 PARIS

Paris, le 18 février 2021,

Madame la ministre, Monsieur le ministre, Monsieur le secrétaire d'Etat,

Depuis le début de la crise sanitaire, le secteur du Tourisme Social et Familial a, avec l'appui des mesures prises par le Gouvernement, tout mis en œuvre pour sauvegarder les emplois et les établissements situés sur tout le territoire. Avec 1 000 entreprises implantées sur le territoire national, 13 000 ETP et plus de 40 000 salariés, les activités du secteur sont majoritairement saisonnières.

Chacune de nos organisations vous a déjà alertés, en son nom ou dans le cadre d'une démarche plus collective, sur les enjeux que traverse actuellement le secteur, les risques qui pèsent sur la survie même de nombre de nos entreprises et les conséquences de la crise sanitaire en termes d'emplois.

La branche du TSF évalue, sur la base d'une enquête menée par l'UNAT, à environ 600 millions d'euros les pertes cumulées du secteur pour la période de mars à octobre 2020. Et les perspectives de ce début d'année et probablement des prochains mois jusqu'à l'été permettent d'affirmer avec certitude que ces montants vont croître massivement.

Aujourd'hui, au regard de ces projections, avec la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et les mesures de restriction, il nous semble plus urgent que jamais de vous sensibiliser sur la situation des salariés saisonniers de la branche. Si les travailleurs des première et deuxième lignes sont bien identifiés et pris en compte à juste titre par les politiques publiques, nous ne pouvons accepter que les travailleurs saisonniers du secteur deviennent les oubliés d'une crise qui les touche de plein fouet.

En novembre dernier, vous avez demandé aux employeurs du secteur de maintenir les embauches et de placer les saisonniers ainsi recrutés en situation d'activité partielle. Or, vous le savez, le secteur est sinistré : la fermeture des remontées mécaniques, entre autres, prive les entreprises et leurs salariés de perspectives. Aujourd'hui, l'écrasante majorité des entreprises n'est pas en position,



raisonnablement, d'embaucher des saisonniers pour la saison d'hiver, dans la situation économique actuelle et dans les conditions que vous proposez.

Pour préparer dans les meilleures conditions qui soient la saison d'été, les entreprises du secteur ont besoin de gages, concernant la prise en charge annoncée par le dispositif d'activité partielle de saisonniers embauchés. Cette sécurisation juridique est la condition *sine qua non* à leurs embauches.

Nous demandons également que le dispositif de prise en charge de l'activité partielle à 100%, visant les « secteurs protégés » (annexe 1), soit d'ores et déjà programmé jusqu'à fin décembre 2021. Cela aurait pour principale vertu de donner de la visibilité et donc de sécuriser les employeurs et de leur permettre de relancer l'activité dans des conditions sereines.

Enfin, nous appelons à la mise en place de modalités spécifiques et transitoires de prise en charge de ces saisonniers par le régime d'assurance chômage. Nous demandons ainsi que les droits de l'allocation des saisonniers soient prolongés jusqu'à la fin de l'année. Ce dispositif exceptionnel, facile d'accès et parfaitement lisible, permettra d'aider les salariés du secteur qui n'ont pas pu avoir de travail pendant la saison d'été ou d'hiver. Il s'agit de leur permettre de conserver un niveau de vie décent, dans le cadre de la solidarité nationale, solidarité qui doit s'exprimer à leur endroit également. L'enjeu de sécurisation est de taille pour les entreprises du secteur qui craignent, à terme, de voir ces personnels se détourner massivement de nos métiers, générant ainsi une perte de compétences dramatique.

Ces mesures nous paraissent aujourd'hui indispensables pour la préservation d'un tourisme de qualité, faisant vivre les territoires et accessible à tous nos concitoyens.

Pour étudier avec vous ces possibilités, nous sollicitons, Madame la Ministre, un rendez-vous dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives

CAP France
Damien DUVAL

GSOTF
Alex NICOLA

HEXOPEE
David CLUZEAU

Pour les organisations syndicales de salariés représentatives

CFDT
Stephanie DAYAN

CGT-FO
Yann POYET

UNSA
Joël FRICAUD